SEANCE 2015-05
DU 21 MAI 2015

Convocation du 13/05/2015
Affichée à la porte de la Mairie le 13/05/2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un du mois de mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Madame Valérie LEVEQUE, Maire.

Etaient présents :
M. Yves JEANNETEAU, M. Eric PERRET, M. Laurent DILLEU, Mme Viviane RAIMBAULT et Mme Sandrine WALEK, Adjoints.
Mme Marie-Pascale GUILLAUME, M. Philippe MIRVEAUX, Mme Françoise SOUYRI, M. Didier AGATOR, M. Emmanuel GODEFROY, Mme Stéphanie BELNOU, Mme Vanessa LEPAGE et Mme Sonia WEISS VOISIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :
M. Dominique ALEXANDRE qui a donné pouvoir à M. Laurent DILLEU
M. Lionel RIMBERT
M. Emmanuel CORNILLEAU qui a donné pouvoir à M. Yves JEANNETEAU
M. Grégoire CROTTE qui a donné pouvoir à M. Eric PERRET
Mme Estelle BOUTEILLER qui a donné pouvoir à Mme Valérie LEVEQUE

Secrétaire de séance : M. Emmanuel GODEFROY

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14 + 4 pouvoirs

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 26 mai 2015.

Préambule : Intervention du Conseil Municipal d'Enfants – Bilan de mandat ;

A tour de rôle, les jeunes Conseillers Municipaux présentent les éléments marquants de leur mandat de deux années s'achevant en juin 2015 :

- *Commission Cadre de vie :*
  - *Aménagement du parc jouxtant le château de Gilles de Rais en tant qu'espace mellifère, proposition d'appellations et travail sur la signalétique. Les enfants proposent qu'une date soit fixée pour l'inauguration ;*
  - *Fabrication de décorations de Noël (petits sapins blancs), en lien avec les services techniques ;*
  - *Participation à l'opération Loire Propre ;*

- *Commission Solidarité :*
  - *Animations à l'EHPAD de Champtocé sur Loire ;*
  - *Travail dans le cadre du « Parcours de la différence » : qu'est-ce que le handicap ?*

- *Autres activités :*
    - *Sortie inter-CME organisée avec les Conseils Municipaux d'enfants des communes du SIRSG (visite du musée du Génie à Angers et du Conseil régional à Nantes) ;*
    - *Participations aux commémorations d'armistices ;*
    - *Présentations diverses lors des vœux du Maire ;*
    - *Organisation d'une fête dans le but de collecter des fonds pour autofinancer la sortie inter-CME.*

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercient les enfants, les animateurs et les bénévoles pour la qualité de leur présentation et de leur travail tout au long du mandat qui s'achève.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité sans modification.

COMPTES-RENDUS ET REUNIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents comptes-rendus de réunions qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

- COMMUNE : Commission Bâtiments : Compte-rendu de la réunion du 25.02.2015 ;
- CCLL : Compte-rendu du Conseil Communautaire du 09.04.2015 ;
- CCLL : Compte-rendu de la Commission « Voirie-Bâtiments » du 08.04.2015 ;
- CSI L'ATELIER : Fréquentations – Compte de résultat 2014 et retour sur l'installation réussie de l'espace jeunesse de Champtocé sur Loire, par une équipe motivée de jeunes ;
- CSI L'ATELIER : Diagnostic territorial social en cours devant aboutir à la signature d'une convention territoriale globale entre la CCLL, la CAF et le SIRSG, définissant le projet social et les actions pouvant être menées sur les territoires de la CCLL et du SIRSG. Un « Café des habitants » est organisé à la MCL de Champtocé sur Loire le 30.05.2015 de 9 h 30 à 12 h 30. Toute la population y est conviée ;
- ALSH LE BOIS ENCHANTE : Présentation du dispositif local d'accompagnement suite aux difficultés financières des derniers mois, énumération des mesures correctives envisagées pour réduire le déficit, présentation du budget 2015 et position favorable du Conseil Municipal pour que la contribution communale à l'ALSH passe de 12,50 € / journée-enfant à 14 € (soit + 1 000,00 € environ sur le montant global de la subvention annuelle en 2015).

DCM-2015-58 – 5.4 – **INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 29 mai 2015, affichée le 02 juin 2015)

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises en application de la délibération n°2014-44 du 10 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

1.1. Devis divers et autres engagements financiers :

- HORTI-PASSION : Plantes – Fleurissement annuel : 406,19 € TTC ;
- CDEA : Pompe immergée pour l'arrosage du stade de football : 2 697,67 € TTC ;
- PLOQUIN SAS : Modification du devis initialement signé pour la rénovation de la salle des Marmottes (6 801,95 € TTC) – Option : dépose de 4 châssis et repose de châssis : 3 513,79 € TTC – Engagement total : 10 315,74 € TTC ;
- JOYEUX DOMINIQUE : Rénovation - Peinture du logement de la mairie : 15 197,64 € TTC ;
- PRO-FORMATION : Recyclage brevets CACES : 948,00 € TTC.

DCM-2015-59 – 7.5 – **TRANSFERT DES ATELIERS TECHNIQUES : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE**
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 29 mai 2015, affichée le 02 juin 2015)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°2015-2 du 22.01.2015 et 2015-25 du 26.02.2015 par lesquelles il sollicitait l'attribution de la DETR, ainsi que la délibération n°2015-49 du 23.04.2015 pour l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Loire-Layon dans le cadre du projet de transfert des ateliers communaux. Elle rappelle également que cette opération permettrait de libérer 3 000 m² à l'entreprise MANULATEX. Elle favoriserait également son développement économique et l'emploi local.

Considérant d'une part l'objectif principal de ce projet, à savoir, le développement économique de l'une des entreprises les plus importantes de la Commune de Champtocé sur Loire et de la Communauté de Communes Loire-Layon, et considérant d'autre part que cette opération créerait une « dynamique économique de proximité » - critère d'éligibilité à la réserve parlementaire du député de la 6ème circonscription –, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur Serge BARDY, l'attribution d'une réserve parlementaire, permettant de financer ce projet.

Madame le Maire présente le plan de financement du transfert des ateliers, dont le montant global s'élève à 400 204,26 € HT. Elle propose que le montant de la réserve parlementaire sollicitée corresponde à 7,5 % du montant HT de l'opération.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite, auprès du député Serge BARDY, l'attribution d'une réserve parlementaire au taux de 7,5 % du montant HT de l'opération – soit environ 30 000 €, considérant le montant HT prévisionnel global du projet.

DCM-2015-60 – 9.2 – <u>AMENAGEMENT D'UN ESPACE CINERAIRE AU CIMETIERE</u>
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 29 mai 2015, affichée le 02 juin 2015)

Monsieur Laurent DILLEU, adjoint chargé du cimetière, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière de Champtocé sur Loire. Il rappelle d'abord l'acquisition récente des parcelles F8, F9 et F10, jouxtant le cimetière, d'une superficie de 610 m² au prix de 24 553,08 €, frais de notaire inclus (Délibérations n°2013-10, 2013-50, 2013-75, 2014-106, 2014-143). Il explique ensuite avoir consulté, avec M. Yves JEANNETEAU, adjoint délégué à la voirie, plusieurs entreprises pour l'aménagement de l'espace cinéraire.

Il rend compte de la consultation menée, tant du point de vue qualitatif que financier :

- Fourniture et pose de Cavurnes et Columbariums :

  - SETTIMIO TOMBINI :
    - Prix unitaire Cavurne : ..... 225,00 € HT ;
    - Prix unitaire Columbarium 3 cases :……..2 117,50 € HT ;
    - TOTAL : 10 Cavurnes / 4 Columbariums 3 cases (12 cases) : ..10 720,00 € HT.

  - PFG SERVICES FUNERAIRES :
    - Prix unitaire Cavurne : ..... 210,00 € HT ;
    - Prix unitaire Columbarium 6 cases : ..... 4 177,50 € HT ;
    - TOTAL : 10 Cavurnes / 2 Columbariums 6 cases (12 cases) : .. 10 455,00 € HT.

  - ENTREPRISE RETENUE : PFG SERVICES FUNERAIRES.

- Voirie du cimetière et aménagement :
  - EUROVIA : ..... 5 434,64 € HT ;
  - COURANT SA : ..... 5 536,64 € HT ;
  - ENTREPRISE RETENUE : EUROVIA.

- Création des espaces verts :
  - Fournitures diverses : ..... 2 537,01 € HT.

- MONTANT HT PREVISIONNEL DES TRAVAUX : 18 426,65 € HT ;
- **MONTANT TTC PREVISIONNEL DES TRAVAUX : .....22 111,98 € TTC** ;
- **MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (TERRAINS + TRAVAUX) : 46 665,06 €.**

Madame le Maire remercie MM. DILLEU et JEANNETEAU pour cette présentation.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'aménagement de l'espace cinéraire proposé ;

- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 21 du budget 2015 ;

- Dit qu'un groupe d'étude est chargé de concevoir un projet de règlement pour le cimetière de Champtocé sur Loire et de proposer de nouveaux tarifs pour les concessions. Ce groupe d'étude est ainsi composé, sous la responsabilité de M. Laurent DILLEU :
    - ✓ V. LEVEQUE ;
    - ✓ Y. JEANNETEAU ;
    - ✓ E. PERRET ;
    - ✓ P. MIRVEAUX ;
    - ✓ F. SOUYRI.

DCM-2015-61 – 3.5 – <u>APPELLATION DU PARC JOUXTANT LE CHATEAU DE GILLES DE RAIS</u>

(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 29 mai 2015, affichée le 02 juin 2015)

Monsieur Yves JEANNETEAU, adjoint délégué aux espaces verts, indique que dans le cadre de la labellisation de la commune en tant que « Village fleuri », le jury régional, à l'occasion de sa dernière évaluation, a suggéré que l'attractivité du parc jouxtant le château de Gilles de Rais soit renforcée. Un des moyens évoqués pour atteindre cet objectif consistait en la recherche d'une thématique. Madame Viviane RAIMBAULT poursuit en expliquant qu'un travail commun a été engagé par les services Espaces verts de la commune et le Conseil Municipal d'enfants (CME). Il a ainsi été décidé de réaménager l'espace en tant que parc mellifère. Si la ruche a été déplacée hors du parc, les massifs ont néanmoins été réaménagés autour d'une flore mellifère : fleurs champêtres, plantes aromatiques (lavande, mélisse, santoline, etc.), plantes vivaces (sauge, perovskia, penstemon, etc.), arbres (robiner, cerisier à fleurs, gleditsia) et arbustes (spirée, sureau, abelia, etc.). Des panneaux pédagogiques ont également été conçus par le CME, en lien avec Madame Sandrine WALEK, adjointe déléguée à la Communication, ayant proposé que le « leitmotiv » du Parc soit « A l'écoute de la nature et de sa richesse ».

Madame le Maire remercie les adjoints, les services techniques et le CME pour cette réalisation et cette fructueuse collaboration. Elle ajoute que les jeunes conseillers proposent de nommer ce parc. Les appellations suivantes ont été présentées par le CME :

- Parc Bleu ;
- Parc du Moulin ;
- Parc Champtocéen ;
- Parc Fleuri ;
- Parc des Airies.

Entendu ces propositions, Madame le Maire soumet au vote les propositions ci-dessus :

- Parc Bleu : 1 voix ;
- Parc du Moulin : 0 voix ;
- Parc Champtocéen : 0 voix ;
- Parc Fleuri : 0 voix ;
- Parc des Airies : 17 voix.

Le Parc jouxtant le Château de Gilles de Rais est ainsi dénommé « Parc des Airies ». En outre il est proposé de travailler sur la signalétique de cet espace. Un groupe de travail est institué à cet effet, sous la responsabilité de Mme Sandrine WALEK :

- V. LEVEQUE ;
- Y. JEANNETEAU ;
- L. DILLEU ;
- S. WEISS-VOISIN.

DCM-2015-62 – 8.1 – <u>TAP'S : PROJET PEDAGOGIQUE</u>
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 29 mai 2015, affichée le 02 juin 2015)

Madame Viviane RAIMBAULT, présidente du Comité consultatif pour le suivi des temps d'activité périscolaires (TAP'S), rappelle la délibération n°2014-71 du 19.06.2014 approuvant la convention « Projet éducatif territorial 2014-2017 » entre la Commune, l'Etat et la Caisse d'allocations familiales. Cette convention établit le PEDT dans le cadre duquel sont organisés, en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, les temps d'activités périscolaires (TAP'S), dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui. Cette convention prévoit également le co-financement des TAP'S par l'Etat et la CAF.

Madame RAIMBAULT explique que si le PEDT conçoit le cadre et les objectifs généraux des TAP'S sur la commune de Champtocé sur Loire, il convient de préciser les moyens par lesquelles les objectifs du PEDT seront atteints. C'est l'objet du projet pédagogique qu'elle présente aux Conseillers Municipaux.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet pédagogique TAP'S présenté.

DCM-2015-63 – 8.1 – <u>TARIFICATION DES TAP'S POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016</u>
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 29 mai 2015, affichée le 02 juin 2015)

Monsieur Eric PERRET, adjoint délégué aux finances, rappelle la délibération n°2014-72 du 19.06.2014 par laquelle le Conseil Municipal adoptait les principes de la tarification des TAP'S – notamment la dégressivité des tarifs en fonction du nombre d'enfants par famille inscrits aux TAP'S – ainsi que les montants applicables pour l'année scolaire 2014 / 2015 :

- 1 enfant / famille inscrit : .....1,10 € / séance / enfant ;
- 2 enfants / famille inscrits : .....1,05 € / séance / enfant ;
- 3 enfants / famille inscrits : .....0,95 € / séance / enfant ;
- 4 enfants / famille inscrits : .....0,85 € / séance / enfant.

Il explique que l'analyse des résultats prévisionnels de l'année 2014 / 2015 du service des TAP'S fait apparaître une charge nouvelle de 58 000 € pour la commune, pour 123 enfants inscrits. Cette charge est couverte, d'une part, à 50 % par les subventions de l'Etat et de la CAF (17 000 € environ) et par le produit de la tarification communale (12 000 €, soit 97 € / enfant / an en moyenne) et, d'autre part, à 50 % par le budget communal (29 000 €). Finalement, les TAP'S représentent une charge supplémentaire, pour la commune, de 235 € par enfant inscrit, sans prise en compte des charges de fonctionnement des bâtiments (électricité, entretien).

Monsieur PERRET indique qu'une réunion de la Commission des finances s'est tenu le 18.05.2015. Il fait le compte-rendu des échanges au sujet des tarifs TAP'S :

- Si l'équilibre de participation au financement des TAP'S entre, d'une part, les subventions ETAT / CAF et la tarification des familles et, d'autre part, le financement communal, est pertinent, il n'en demeure pas moins que le coût de revient annuel des TAP'S par enfant inscrit (470 €) paraît trop élevé. Cela s'explique principalement en raison des recrutements d'animateurs effectués en juin 2014 sur l'estimation que 80 % des élèves champtocéens participeraient aux TAP'S, alors que le taux de participation s'élève effectivement à 57 %. Il conviendrait ainsi de revoir l'organisation des séances en formant des groupes d'enfants plus complets, sans pour autant atteindre systématiquement le seuil des taux d'encadrement ;

- La commission finances propose ainsi, à l'unanimité, que les tarifs adoptés pour l'année 2014 / 2015 soient maintenus pour l'année scolaire 2015 / 2016 et que, parallèlement, soit opérée une optimisation de l'organisation des groupes d'enfants, afin de réduire les coûts liés à l'encadrement.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions de la Commission des finances exposées ci-dessus ;

- précise ainsi que les tarifs TAP'S applicables pour l'année scolaire 2014 / 2015 seront également applicables pour l'année scolaire 2015 / 2016.

DCM-2015-64 – 8.1 – <u>TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016</u>
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 29 mai 2015, affichée le 02 juin 2015)

Monsieur Eric PERRET, adjoint délégué aux finances, présente un bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2014 / 2015. Il rappelle également les tarifs votés par délibération n°2014-75 du 12.06.2014 :

- Tarif demi-pensionnaire : .....3,75 € / repas ;
- Tarif hebdomadaire : .....3,85 € / repas ;
- Tarif occasionnel : .....4,05 € / repas ;
- Tarif adulte : .....6,20 € / repas.

Considérant le bilan financier du restaurant scolaire sur 2014 / 2015 faisant ressortir un déficit de 55 000 € (- 7,96 % par rapport à 2013 / 2014), soit 3,04 € par repas (- 2,22 % par rapport à 2013 / 2014) ;

Considérant que la diminution moyenne du nombre de repas servis par jour en 2015 (131 repas / jour) permet à la commune d'envisager le non-renouvellement d'un contrat à durée déterminée à compter de la rentrée 2015 / 2016, tout en maintenant le seuil maximum d'un encadrant pour 20 enfants ;

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 18.05.2015, pour que soient présentées les deux solutions suivantes étudiées lors de la réunion et ayant obtenus les suffrages indiqués :

- Solution 1 : Tarifs 2015 / 2016 identiques aux tarifs 2014 / 2015 : 1 voix ;
- Solution 2 : Application d'une augmentation de 5 centimes sur tous les tarifs 2014 / 2015 : 5 voix ;
  - 1 abstention.

Après en avoir délibéré (Solution 1 : 6 voix / Solution 2 : 11 voix / 1 abstention), le Conseil Municipal fixe ainsi les tarifs de restauration scolaire applicables pour l'année scolaire 2015 / 2016 :

- Tarif demi-pensionnaire : .....3,80 € / repas ;
- Tarif hebdomadaire : .....3,90 € / repas ;
- Tarif occasionnel : .....4,10 € / repas ;
- Tarif adulte : .....6,25 € / repas.

DCM-2015-65 – 3.3 – MISE A DISPOSITION DE SALLES
(Délibération transmise et reçue en Préfecture le 29 mai 2015, affichée le 02 juin 2015)

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu une demande de l'association « Les Fondus du Carbu » pour la mise à disposition de la Salle des Sports pour l'organisation d'un concours de palets le vendredi 12 juin 2015 à partir de 18 h 00.

Elle fait lecture d'un projet de convention fixant les modalités de mise à disposition de la Salle de Sports pour l'organisation de cette manifestation, prévoyant notamment le dépôt d'une caution de 1 000,00 € ainsi que l'obligation, pour l'organisateur, de protéger intégralement le sol et le parquet de la Salle des Sports par de la moquette épaisse ou par tout autre revêtement protecteur qu'il fournira.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 1 abstention) :

- S'accorde pour la mise à disposition de la Salle des Sports pour le vendredi 12 juin 2015 ;
- S'accorde sur la mise à disposition gratuite de la Salle des Sports, à titre exceptionnel, en particulier dans la mesure où l'association « Les Fondus du Carbu » n'a pas déjà réservé de salle communale sur l'année 2015 (principe d'une utilisation gratuite par an) ;
- Autorise Madame le Maire à signer une convention d'occupation de la Salle des Sports.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'emplacement à la Boire de Champtocé sur Loire pour un camion ambulant de restauration rapide : accord du Conseil Municipal ;

- Remerciements de Mme Valérie SECHER suite à l'accord du Conseil Municipal pour la prise en charge du feu d'artifice et du vin d'honneur à l'occasion de la fête des artisans et commerçants du 06.09.2015 ;

- Travaux de sécurisation de la RD 15 au niveau du carrefour RD 219 / Chemin de la Haute Parque ;

- CSI L'ATELIER : assemblée générale le 06.06.2015 de 10 h 00 à 12 h 30 ;

- LA BOÎTE A MALICE : assemblée générale le 12.06.2015 à 20 h 30 ;

- INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE – TAP'S : présentation du dossier unique ;

- MARIAGES COMMUNE : proposition d'offrir à chaque couple un livre sur l'histoire de Champtocé sur Loire ;

- EAU POTABLE : le SIAEP effectue actuellement des études sur le déplacement de certains compteurs. Pour plus de renseignements, se rapprocher du SIAEP ;

- DECHETS : pour être collectés, les sacs jaunes doivent être disposés dans le sens du passage du camion ;

- DECHETS : animation à la déchetterie de Champtocé sur Loire le 30.05.2015 en lien avec l'Ecocyclerie des Mauges ;

- CCLL : le service d'instruction des autorisations du droit des sols est opérationnel depuis le 01.05.2015 ;

- CCLL : expérimentation / distribution du « Passeur » dans des points relais de la commune à compter de juin 2015 ;

- REFORME TERRITORIALE : les réflexions sont en cours au niveau intercommunautaire ;

- RESTAURANT SCOLAIRE : proposition du Conseil Municipal pour la dénomination du restaurant scolaire : Le Bon Goût ; Les P'tits Gourmets ; Jean Carmet ; La Pause des écoliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.